

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,  
Rue de Lorraine, 13,  
à Monaco (Principauté).

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

PARAISANT LE DIMANCHE

Tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé 2 exemplaires sont  
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces . . . . . 25 Cent. la ligne  
Réclames . . . . . 50 id.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Bilaire, éditeur de musique du Conserv. imp. et direc. du Comptoir général des compositeurs rue du f. Poissonnière, 10  
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.  
à l'AGENCE-DALGOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et se paient d'avance  
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

ABONNEMENTS :

Un An . . . . . 12 Francs  
Six Mois . . . . . 6 id.  
Trois Mois . . . . . 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus.

Monaco, le 20 Novembre 1864.

DE NICE A MONACO  
A BORD DU BULL-DOG.

Nous sortîmes du port de Nice crânement, la tête haute, mardi dernier 15 novembre. Les curieux faisaient galerie sur les quais, posés comme des points d'admiration devant notre courage, car la mer mugissait au loin, soulevée par le mistral, et les lames déferlaient avec fureur contre le môle qui leur opposait ses flancs de granit.

Nous nous donnâmes pendant quelque temps les plaisirs les plus capricieux de l'escarpolette, avec un peu d'émotion, je l'avoue, tantôt enlevés sur le dos des vagues qui bientôt, se brisant, nous faisaient glisser dans des gouffres et nous inondaient de leur poussière humide. Les rieurs — nous avions quelques jeunes Parisiens qu'on reconnaissait rien qu'à leurs longs cheveux blonds rejetés en arrière — les rieurs s'étaient tus: ils pâlissaient, ils blémisssaient à vue d'œil; les indifférents regardaient, contemplaient cette plaine immense d'ordinaire si bleue, aujourd'hui si glauque, cette belle couleur que le divin Homère donne toujours à la mer et aux yeux de sa Minerve. Cette poussière blanche partout semée sur les vagues, cette écume marine si belle que les anciens en firent sortir Vénus, le type de la beauté, tout ce grand et beau spectacle valait bien qu'on souffrit un peu de la danse capricieuse du *Bull-Dog*. Puis on est content d'avoir quelque chose à raconter: Quel intérêt peut inspirer un voyageur qui a eu devant lui *une mer unie comme une glace*? Du reste un soleil d'or éclairait notre marche: pas un nuage au ciel et grâce à la pureté de l'air toutes les côtes apparaissaient au loin, dentelées, avec leurs cimes chenuës qui tranchaient sur l'azur.

Nous nous trouvâmes — est-ce par l'effet du hasard? — quatre ou cinq causeurs, au cœur inaccessible à la crainte et *aux remords* et quand nous eûmes épuisé l'histoire lamentable des sinistres de Calcutta, du Nil et de Florence, le tour des confidences privées arriva.

On se rappelle encore l'accident du chemin de fer de Versailles du 8 mai 1842 qui jeta le deuil dans tant de familles et où Dumont-d'Urville perdit la vie. Un des témoins de cette catastrophe se trouvait dans notre petit cercle. C'était une dame, mère de l'une de nos pianistes les plus connues. Sauvée comme par miracle, après avoir vu la mort moissonner autour d'elle ses compagnons de route, elle resta six années

presque mourante; notre climat acheva le prodige.

Un monsieur, un anglais, à lunettes d'or qui avait souri malicieusement en voyant le silence s'établir dans les rangs de la jeunesse parisienne, fringante quelques moments auparavant, et regardant la mer radoucie dès le golfe de Villefranche: « c'est un beau lac avec quelques remous marins, votre mer, me dit-il.

« Traversez donc le canal de St-Georges ou la mer noire dans les temps voisins des équinoxes et si vous êtes avide d'émotions vous pourrez vous en donner à l'aise. Il y a cinq ou six ans, le vaisseau qui nous portait à Odessa fit naufrage. Nous restâmes toute une nuit ballottés, sans gouvernail, incertains de notre sort, voyant la mort suspendue sur nos têtes à chaque minute. Je caressais un fusil que j'avais avec moi et ces accès de désespoir ne m'abandonnèrent qu'au jour où un secours inespéré nous rendit à la vie. Il était temps. »

C'est ainsi pourtant que nous cheminions sur le long de nos riantes côtes, racontant sous un soleil éclatant, ces sombres histoires. Le *Bull-Dog* avait vaillamment fait sa route pendant ce temps, et quand nous entrâmes à Monaco, la fierté relevait notre front: nous n'avions pas eu peur.

AUGUSTE MARCADE.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Nous venons d'assister successivement à la rentrée des écoles, à la rentrée des lycées, à la rentrée des Facultés, à la rentrée des tribunaux, à la rentrée des cours publics. L'hiver remet sur pied toute l'armée intellectuelle de la France.

Mais, au milieu de cette reprise générale des travaux de l'hiver, la rentrée des tribunaux a toujours l'avantage d'attirer principalement l'attention par les hautes fonctions que remplit la justice, par les graves questions qu'elle est appelée à résoudre, et par la solennité avec laquelle elle inaugure l'ouverture de ses innombrables dossiers. L'esprit positif de notre temps, qui aime à chiffrer la valeur de toutes choses, a calculé la puissance des intérêts soumis à tous les tribunaux de France, et la statistique a évalué à je ne sais combien de milliards le montant des procès que la Justice tient dans sa balance.

L'énoncé de ce seul fait nous montre l'importance des solutions rapides en matière de procès. Que de titres flottants! Que de capitaux improductifs! Que

d'intérêts en souffrance! De nos jours, heureusement, la Justice montre, comparativement aux lenteurs d'autrefois, la rapidité de la locomotive et du télégraphe électrique.

Mais, au siècle dernier, on peut dire que la Justice ne marchait, comme la Prière d'Homère, que d'un pied boiteux, et la fable de l'huître et des plaideurs devenait ainsi, en réalité, l'histoire de chaque procès. Nous retrouvons encore, à chaque instant, sous la juridiction des tribunaux étrangers, de curieux exemples de ces procès séculaires que la justice humaine dénoue bien longtemps après que les deux parties ont rendu compte de leurs actes à la justice divine.

Dernièrement, les tribunaux autrichiens n'ont-ils pas jugé, en dernier ressort, la réclamation d'un cordonnier au sujet d'une question de préséance de sa corporation? La réclamation remontait à 1772, et le tribunal suprême en a reconnu la justesse. La justice est bien là; mais qu'est devenu le justiciable?

Le plus ancien procès de la Hongrie vient de se dénouer ces jours derniers. Ce procès était pendant entre les deux familles Hungady et Borankay depuis 180 ans, et le tribunal déclare solennellement que la *Table septemvirale* vient de mettre fin à ce litige, en le décidant en faveur de la famille Borankay, qui se trouve en possession de l'objet discuté. Cent quatre-vingts ans de plaidoyers, de procédure et de délibérations!

En Angleterre, où le temps, en matière de procès, comme en toute chose, est de l'argent — *Time is money* — n'a-t-on pas jugé dernièrement la réclamation faite par un créancier contre une faillite remontant à 1754? La réclamation du négociant a été admise, et certes, dans sa tombe, sa poussière en a dû tressaillir de bonheur.

Mais le *Times* faisait remarquer naïvement que la mort du demandeur et de l'avoué de la faillite vont encore compliquer singulièrement ce procès, qui donnera probablement signe de vie dans le vingtième siècle!

Enfin, les tribunaux espagnols n'ont-ils pas annoncé dernièrement, à grand bruit, la sentence suprême qui venait de juger un procès important qui occupait sérieusement l'Espagne depuis *deux siècles et demi*! Il s'agissait de l'héritage de François Pizarre, d'un majorat créé par Gonzalo Pizarre, et d'autres biens laissés par Ferdinand Pizarre, frère du célèbre conquérant. Deux siècles et demi! Ah! Brid'oison, les sarcasmes de Figaro sont bien mérités!

En vérité, il faudrait vivre la vie des patriarches

pour admettre de pareils tribunaux et supporter une semblable procédure. Ces quelques exemples suffisent pour nous faire comprendre pourquoi la loi et la justice françaises tendent à devenir de plus en plus les bases des différentes législations de l'Europe. C'est que notre code, tout en sauvegardant les légitimes garanties de chacune des parties, nous donne au moins une justice que le justiciable peut entendre statuer de son vivant.

Il est impossible, en parlant de la justice, des tribunaux et de la magistrature, de ne pas donner un souvenir au barreau, dans un moment où le premier des avocats de France, le prince de la tribune française, M. Berryer, vient de recevoir en Angleterre un hommage qui retentit dans toute l'Europe.

Certes, les Romains nous connaissaient bien quand ils disaient, après avoir subi dix ans la rudesse de nos coups, que les Gaulois aimaient par-dessus tout les belles actions et les belles paroles. Le charme du beau langage a pour nous un invincible attrait, et nous en trouvons une preuve saisissante aujourd'hui même en voyant la chronique emporter triomphalement sur ses ailes les noms de Berryer et de Mirabeau.

Le barreau anglais vient d'offrir à M. Berryer un banquet qui laissera certainement une date glorieuse dans l'histoire de l'éloquence judiciaire, et, pendant que l'Angleterre salue en lui le premier avocat de notre époque, le théâtre du Vaudeville représente une pièce qui reproduit la jeunesse du fulgurant orateur de notre Révolution.

L'accueil fait à M. Berryer en Angleterre a été des plus chaleureux. L'illustre représentant de l'éloquence française a été dignement fêté par les magistrats et les avocats de l'Angleterre. M. Berryer a voulu, bien entendu, visiter la cour du banc de la reine. Dès qu'on a annoncé son arrivée, le lord-chef de la justice est descendu de son siège et s'est avancé solennellement au devant du grand avocat français. Toute l'assistance s'est spontanément levée. Le lord président a conduit lui-même M. Berryer pour le faire asseoir à sa droite, et a continué, en sa présence, à rendre la justice. Je ne crois pas qu'on puisse rendre à l'éloquence d'un avocat étranger un plus éclatant hommage.

Remarquez, d'ailleurs, qu'en Angleterre comme chez nous, il y a eu unanimité dans la louange et les applaudissements. Là bas, comme ici, M. Berryer a pu constater qu'il avait des amis dans tous les partis et pas un ennemi ! Quant au charme de sa parole, je ne veux pas ajouter un mot à l'éloge du journal de lord Palmerston, qui reconnaît à M. Berryer « un geste noble et inimitable, la voix d'un musicien, l'œil d'un peintre, la parole d'un poète, l'érudition d'un savant, et toutes les grâces d'un orateur ! »

La *Jeunesse de Mirabeau*, que vient de représenter le Vaudeville, a le tort de nous montrer le côté assurément le moins sympathique du grand orateur de la Révolution. Que peut-on trouver de moins attrayant dans les amours de Mirabeau et de M<sup>me</sup> Monnier ? Est-ce le drame ? Mais il faut forcer l'histoire pour en faire sortir une scène tragique, puisque les deux amants se sont assez vite oubliés. Est-ce la passion ? Mais cette passion touche bien souvent à la licence. Ce n'est plus une flamme ; c'est un corrosif.

L'ouvrage de MM. Aylic Langlé et Raymond Deslandes, bien qu'habilement conçu, ne nous rappelle donc qu'un épisode court et violent de cette nature fougueuse qui ne se révélait que par des orages. Les nobles exemples, les bons conseils, les traditions de famille, ne lui avaient pas manqué. Son père était

un économiste distingué, qui considérait sérieusement la vie. Chaque soir, en mettant la main sur son dernier bouton de son habit, il avait coutume de dire : « Voilà la démission d'un des jours qui t'ont été donnés à vivre. Qu'en as-tu fait ? »

Mais aucune règle, aucune mesure, aucun frein, ne pouvaient contenir ce tempérament tout d'une pièce, qui, avec la puissance de son esprit et de sa parole, ne pouvait qu'aspérer à la puissance du commandement. Dès son enfance, on l'appelait déjà : *Monsieur l'Ouragan*. Toute sa carrière ne fit que justifier ce nom, et il est mort en s'écriant douloureusement : « J'emporte avec moi la monarchie française ! »

Mirabeau et Berryer ! La chronique n'a pas toujours le bonheur de trouver pour ses feuilles volantes des noms aussi retentissants. L'éloquence de l'un représente, comme sa vie orageuse, un ouragan plein d'éclairs ; l'éloquence de l'autre nous montre, comme sa noble carrière, un concert plein d'harmonies puissantes !

Le barreau, dont je voulais parler pourrait bien me reprocher de l'oublier complètement, pour courir après les maîtres de la parole. Je tiens pourtant, en voyant recommencer l'éternelle discussion du mur mitoyen, à consigner ici un souvenir. Certes, ce n'est ni le savoir, ni l'habileté, ni l'éloquence, ni l'esprit qui manquent à l'avocat français. Mais que de dissertations bien souvent inutiles ! Que de débats au bout desquels on se dit que, si la parole est d'argent, le silence est d'or !

Or, puisque j'ai fait un mérite à la justice française de la rapidité de ses actes, je tiens à rappeler une vive et courte plaidoirie qui eut au palais bien du succès, peu avant les vacances dernières.

Un avocat venait de plaider longuement, comme demandeur, la réclamation d'un dentiste, qui voulait imposer un râtelier de 500 fr. à son client, lequel déclarait ne pouvoir s'en servir. L'avocat demandeur avait versé des flots d'éloquence sur cette malencontreuse mâchoire.

Après lui, l'avocat défendeur se lève et dit lestement : « Messieurs les juges, mon adversaire a pris une heure pour poser longuement des prémisses dont je vais tirer la conséquence en une minute. Il est clair maintenant, pour tout le monde, qu'au lieu de nous livrer, suivant conventions, pour 500 fr. de dents, on nous a mis dedans pour 500 fr. J'ai dit. »

Et le président ajoutait, avec un imperceptible sourire : — La cause est entendue.

Le procès était gagné. Avis aux intarissables parleurs qui veulent toujours remonter au déluge et prouver, comme Jacotot, que tout est dans tout.

Du monde des procès, on peut sans transition passer au monde des affaires. Il n'y a qu'un pas de l'un à l'autre. Or vous connaissez aujourd'hui le titre et le sous-titre de la nouvelle création financière que fonde M. Mirès. Il ne s'agit, ni plus ni moins, que de l'établissement d'une *Banque des Etats, Société générale de fonds publics*, et, comme c'est là l'entretien universel depuis huit jours, je ne suis que l'écho sincère de l'opinion en consignant ici quelques notes rapides et sur l'entreprise et sur son fondateur.

Il suffit d'ouvrir les yeux pour embrasser d'un d'un coup d'œil le vaste champ d'opérations qu'un semblable établissement peut avoir en vue.

Aujourd'hui, la science financière a fait certainement d'incontestables progrès et le crédit des gouvernements se trouve relativement dans des condi-

tions régulières. Mais, si l'action de l'argent est soumise à des lois précises, les besoins sont toujours restés les mêmes, et la *Banque des Etats*, de M. Mirès, a devant elle des travaux d'Hercules. Puisse-t-elle les accomplir !

Vous voyez que les conceptions de l'habile financier sont restées aussi fécondes que par le passé. Mais l'intelligence du hardi promoteur du système des souscriptions publiques pour les emprunts d'Etat n'a jamais été mise en doute, et ce n'est pas là l'unique qualité qui attire vers lui les sympathies générales. Si l'opinion se tourne de son côté, en haut comme en bas, et si j'offre moi-même une large hospitalité à M. Mirès, c'est que je suis infiniment touché de deux choses : de l'inaltérable confiance de ses anciens actionnaires, qui restent inébranlablement convaincus de leur remboursement, et de la persévérance indomptable que M. Mirès met à leur rendre leur argent. Vous savez, en effet, que les trois quarts des bénéfices que M. Mirès pourra réaliser dans la *Banque des Etats* seront consacrés à payer ses anciens actionnaires.

Dans un temps où la langue des affaires est parlée partout, il y a là un fait qui mérite hautement d'être mis en relief. On a tant de fois proclamé que les intérêts anéantissaient toute moralité, qu'il est bon de montrer que la probité ne fléchit pas chez les natures droites. M. Mirès pouvait s'exempter de payer et il paye ! Eh bien ! cet acte honore l'histoire financière de notre temps, et M. Mirès verra que, en semant dans ce champ-là, la moisson lui rendra le centuple de sa semence.

On nous écrit de Paris, le 16 novembre :

L'empereur d'Autriche a ouvert ce matin, en personne, le Reichsrath. Le discours qu'il a prononcé est presque entièrement consacré aux questions intérieures, et le paragraphe qui a pour objet les relations internationales de l'Autriche est loin de confirmer les appréhensions pessimistes qu'avait excitées dans le principe, chez un assez grand nombre de personnes, la convention du 15 septembre. L'empereur d'Autriche ne dit pas un mot de cet acte. Ce silence n'a certainement rien d'approbateur, mais on peut y voir aussi l'indice du parti pris d'abstention et de réserve de la diplomatie autrichienne dans la question romaine.

L'ambassadeur d'Autriche près le Saint-Siège, M. de Bach, doit être en ce moment arrivé à son poste. La cour de Rome attendait, dit-on, la venue de ce personnage pour prendre une décision au sujet de la convention du 15 septembre. La réserve du message impérial, lu aujourd'hui à Vienne, laisse assez présumer le caractère des instructions de M. de Bach. Evidemment, l'Autriche conseillera au Saint-Siège de temporiser et d'attendre les événements. Mes informations font supposer que le temps et la réflexion seront favorables au projet de formation d'une armée pontificale, dont Mgr de Mérode n'a pas cessé d'être le promoteur, et qui aurait jusqu'ici rencontré plutôt l'opposition du cardinal Antonelli que celle du Pape lui-même. Je dois mentionner en même temps un bruit d'après lequel le gouvernement pontifical se montrerait un peu plus rassuré depuis de récentes explications de M. de Sartiges. On assure, enfin, que des pourparlers sont engagés entre Rome et le général Lamoricière, qui serait disposé, sinon à prendre le commandement de l'armée pontificale, du moins à se charger de l'organisation de cette armée.

En attendant que l'événement nous fixe sur la valeur de tous ces bruits, je crois pouvoir affirmer qu'en dépit des réflexions défavorables de la France sur le discours du général de Lamarmora, ce discours est loin d'avoir produit un mauvais effet dans nos régions officielles. J'apprends, d'autre part, que la loyale apologie de la politique de l'Empereur à l'égard de l'Italie,

NOUVELLES DIVERSES.

que le président du cabinet de Turin a opposée avec une netteté toute militaire aux accusations passionnées des ultra-radicaux, a produit sur la chambre d'abord et ensuite sur l'opinion publique italienne une très-bonne impression. On pensait que la clôture de la discussion générale pourrait avoir lieu aujourd'hui ou demain, et que le vote ne serait pas ajourné au delà de jeudi. Une lettre de Turin dit que le traité réunira plus de 300 voix.

Le monde des affaires a particulièrement remarqué le démenti donné par le *Moniteur* à la nouvelle d'un projet annoncé par la *Patrie* relativement à la constitution d'une caisse générale de travaux publics. Certes, l'opinion est aujourd'hui fixée sur ce point par le langage du *Moniteur*; mais il n'en est pas moins piquant de remarquer que la *Patrie*, loin de s'incliner sous le démenti du journal officiel, se redresse au contraire et maintient envers et contre tous, la nouvelle qu'elle a annoncée et qu'elle présente comme étant connue de tout le monde.

Les lettres de Londres confirment l'amélioration sérieuse que je vous ai signalée dans les affaires de ce pays. Mais cette amélioration n'a malheureusement que peu d'influence sur le continent. L'Angleterre est dans le monde des affaires isolée de nous par l'ensemble de ses opérations, et cela est si vrai, qu'au moment le plus grave de sa crise l'escompte restait à 7 0/0 sur le continent, pendant tout le temps que la Banque d'Angleterre le maintenait à 9 0/0.

Non-seulement l'amélioration est chez nous peu sensible, mais dans certains centres elle s'aggrave. Ainsi, le marché d'Amsterdam, qui jusqu'à présent avait résisté bravement à la crise, est en ce moment attristé par un nombre considérable de faillites et de suspensions de paiements. De nombreuses familles vont se trouver complètement ruinées.

Les finances italiennes continuent aussi à préoccuper les esprits. Samedi, on avait annoncé la conclusion de la vente des chemins de fer de l'Etat; mais il paraît que la nouvelle est loin de se confirmer. On dit même aujourd'hui, après informations, que les explications données par M. Sella à la commission des finances chargée d'examiner ce projet auraient amené à cette conclusion, que l'affaire ne pouvait présenter pour le Trésor aucun résultat immédiat, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de s'en occuper. Il faut pourtant que l'Italie trouve de l'argent; le temps marche et la situation va se resserrer.

Le tribunal de commerce vient de prononcer un jugement qui maintient MM. Bordeaux et Richandière à la tête de la liquidation de la Société générale des chemins de fer. On pressentait ce résultat et les actions de la Compagnie avaient baissé sur cette prévision. Mais cette décision n'arrête en rien les nouveaux projets de M. Mirès. Ses résolutions sont sur ce point définitivement prises, et la semaine ne se passera pas sans que l'on publie l'exposé complet de la Banque des Etats qu'il va fonder.

M. de Metternich est arrivé ce matin. Il aura une entrevue avec M. Drouyn de Lhuis demain matin, et il partira le 25 pour Compiègne.

Des lettres de Saint-Petersbourg m'annoncent que le résultat de l'entrevue de Nice aurait été assez favorable à un rapprochement de l'Autriche et de la Russie. L'empereur et son ministre se montreraient fort satisfaits des résultats de leurs voyages. Ils auraient, dit-on, obtenu de la Prusse et de l'Autriche qu'elles ne consentiraient jamais à laisser faire de la question polonaise une question européenne.

On se plaint, dans le midi de la Russie, de la hausse exorbitante du prix de la main-d'œuvre, qui met beaucoup de propriétaires et d'entrepreneurs dans l'embarras.

Le ministre de la marine russe vient de publier un compte rendu de la marine de l'empire. Après la chute de Sébastopol, elle ne comptait que 96 bâtiments; mais, depuis lors, la Russie en a lancé 217, tous munis de machines à vapeur, et qui ont coûté quarante-un millions de roubles, chiffres ronds.

On lit dans le *Courrier des Alpes*, de Gap :

La brigade de Château-Queyras ayant appris qu'un troupeau de 3,200 bêtes à laine, appartenant au sieur Barbaroux, était prise dans les neiges sur la montagne dite le Col-Agnel, à une altitude de 2,500 mètres, se mit en route, requit le service personnel des habitants du hameau de Pierre-Grosse et de Fontgillarde, se mit à leur tête et parcourut, pour arriver à ce troupeau, une distance de 12 kilomètres couverte de 1 mètre 50 de neige.

Après dix heures d'un travail des plus pénibles et des plus dangereux, le troupeau, qui aurait infailliblement péri faute de nourriture, dont il était privé depuis quatre jours, fut à l'abri de tout danger. Quinze brebis seulement sont mortes dans la neige.

— Un phénomène météorologique a été observé le 11 novembre, à cinq heures quarante minutes du soir, par un grand nombre de personnes de Rodez. Un bolide a traversé le ciel dans la direction de l'est au sud-ouest, laissant après lui une immense traînée lumineuse qui est restée visible pendant deux minutes. Le bolide décrivait une courbe qui semblait indiquer que sa chute a dû avoir lieu au sud-ouest de Rodez. La lumière qu'il répandait était telle qu'elle faisait pâlir la lumière de la lune, brillant à ce moment de tout son éclat. On nous assure que le bolide a paru, vers la fin de sa course visible, se diviser en plusieurs fragments. Aucune détonation n'a été entendue.

— Durant la semaine dernière, dit le *Daily telegraph*, 58 naufrages ont été constatés, ce qui porte à 1,672 le nombre des sinistres qui se sont produits cette année.

— On écrit de Cronstadt au *Journal de Saint-Petersbourg*, sous la date du 26 octobre: Aussi loin que porte la vue dans les directions de Pétersbourg, d'Oraneinbaum et du côté de la mer, tout est pris par la glace. Les communications avec Oraneinbaum se font à pied; les postes arrivées ont été envoyées par un bateau de sauvetage qui nous a apporté la poste hier. Malgré le temps très-clair que nous avons, on ne voit pas les vaisseaux qui étaient stationnés près de Tolbacken; on croit qu'ils ont pris la mer. Le navire *Napoléon*, pris par la glace, a été amené dans le port.

AUGUSTE MARCADE, *Rédacteur-Gérant.*

*Etude de M<sup>e</sup> Henri Leydet, Notaire et défenseur à Monaco.*

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par acte du cinq novembre mil huit cent soixante-quatre, enregistré, notaire Henri Leydet à Monaco, Mademoiselle Léonie de Saint-Aubin, propriétaire, demeurant et domiciliée en cette dite ville, a acquis au prix de vingt mille francs,

De Monsieur François Christophe Edouard Kellermann Duc de Valmy, propriétaire, demeurant et domicilié à Paris, ayant fait élection de domicile dans l'acte précité chez M<sup>e</sup> Henri Leydet notaire sus nommé,

Une maison avec jardin, ensemble deux cents mètres de terrains, appartenant au dit jardin du côté du Midi, et un quart d'heure par semaine d'eau d'arrosage provenant de la source de la Noix; les dits maison, jardins et terrains situés à Monaco au quartier des Spéluges, et confrontant: au Nord et à l'Ouest Madame Griois, au Midi les terrains restant à Monsieur le Duc de Valmy et à l'Est, la route carrossable, dans le bien-fonds des Spéluges, dénommée allée d'orangers.

Le dix-huit novembre courant dépôt a été fait au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté d'une expédition de l'acte transcrit.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir cette inscription dans le délai d'un mois, et, qu'à défaut, elles seront déchues de leurs droits sur le dit immeuble.

Monaco, le dix-huit novembre 1864.

H. LEYDET,  
Notaire et défenseur.

PURGES D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant un contrat passé devant M<sup>e</sup> Honoré Otto, notaire à Monaco, le 22 mars 1861, dûment enregistré, transcrit au bureau des hypothèques et dont une expédition en bonne forme est déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, M. Félix Gastaldy, vice-Consul d'Espagne et propriétaire demeurant à Monaco a vendu à M. François Léon Le Febvre, ayant agi en qualité d'administrateur de la Société anonyme des Bains de mer de Monaco :

Un corps de bâtiment, alors non achevé, et destiné à l'établissement des Bains de mer et le terrain y attenant, le tout situé au port de cette ville, ayant pour confins à l'Est et au Nord le rivage de la mer, à l'Ouest la grande route de Monaco à Menton et au Midi un magasin appartenant au domaine.

Cette vente a été consentie moyennant le prix de vingt-quatre mille francs, lequel a été payé au nom de la dite Société des Bains de mer.

Suivant un autre contrat passé devant M<sup>e</sup> Théophile Bellando, notaire à Monaco, le 31 mars 1862, dûment enregistré, et transcrit au bureau des Hypothèques, M. François Blanc, propriétaire, demeurant à Paris est devenu propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné lequel appartient aujourd'hui à la Société anonyme des Bains de mer de Monaco, fondée par acte passé devant le dit M<sup>e</sup> Bellando, notaire, le 3 avril 1863, dûment enregistré.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article 14 de l'Ordonnance du 28 février 1862. En conséquence les personnes qui auraient droit à des hypothèques légales non encore inscrites sur l'immeuble dont la désignation précède devront en requérir l'inscription au bureau de la conservation des hypothèques de Monaco, dans le délai d'un mois à partir de la présente insertion. Et faute de ce faire elles seront déchues de leurs droits sur le dit immeuble.

Monaco, le dix-neuf novembre 1864.

H. DE PAYAN, *Défenseur.*

Suivant un contrat passé devant M<sup>e</sup> Théophile Bellando, notaire à Monaco, le 25 mai 1864, dûment enregistré, transcrit au bureau des hypothèques et dont une expédition en bonne forme est déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, M<sup>me</sup> Adèle Fornari, épouse autorisée de M. Hector Otto, propriétaires demeurants à Monaco, a vendu à M. François Blanc administrateur général de la Société anonyme des Bains de mer de Monaco domicilié à Paris et ayant agi au nom et pour le compte de la dite Société :

Un bienfonds situé sur le territoire de Monaco au lieu dit le Carnier-inférieur complanté de citronniers, oliviers, caroubiers et arbres fruitiers, avec terrain en friche sur lequel sont des pins, cyprès et arbustes, ensemble une maison en construction et les eaux auxquelles a droit la propriété, le tout ayant pour confins au midi le chemin vicinal des Moulins, au nord la grande route, au levant les héritiers Vincent Bosio et autres et au couchant la Société des Bains.

Cette vente a été consentie moyennant le prix de cent-vingt mille francs.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article 14 de l'Ordonnance du 28 avril 1862. En conséquence les personnes qui auraient droit à des hypothèques légales non encore inscrites sur l'immeuble dont la désignation précède devront en requérir l'inscription au bureau de la conservation des hypothèques de Monaco dans le délai d'un mois à partir de la présente insertion, et faute de ce faire elles seront déchues de leurs droits sur le dit immeuble.

Monaco, le dix-neuf novembre 1864.

H. DE PAYAN, *défenseur.*

Suivant un contrat passé devant M<sup>e</sup> Théophile Bellando, notaire à Monaco, le 30 mai 1864, dûment enregistré, transcrit au bureau des hypothèques et dont une expédition en bonne forme est déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, M. Félix Gastaldy, vice-consul d'Espagne et propriétaire à Monaco a vendu à M. François Blanc, administrateur général de la Société anonyme des Bains de Mer de Monaco, domicilié à Paris et ayant agi au nom et pour le compte de la dite Société :

Un jardin clos de mur sis au port de Monaco avec une maison composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage y compris une maisonnette construite à l'extrémité du dit jardin lequel est complanté de citronniers, d'orangers et d'arbres fruitiers. Cette propriété a pour confins, au nord un passage à côté de la maisonnette, à l'ouest le chemin entre la propriété Millo et le dit jardin, à l'est la grande route en face des Bains et au sud la même grande route conduisant au port.

Cette vente a été consentie moyennant le prix de cent mille francs.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance du 28 février 1862. En conséquence les personnes qui auraient droit à des hypothèques légales non encore inscrites sur l'immeuble dont la désignation précède devront en requérir l'inscription au bureau de la conservation des hypothèques de Monaco dans le délai d'un mois à compter de la présente insertion, et faute de ce faire elles seront déchues de leurs droits sur le dit immeuble.

Monaco, le dix-neuf novembre 1864.

H. DE PAYAN, Défenseur,

**PRENDRE AUJOURD'HUI**

(Tirage irrévocablement en novembre.)

chez tous les *Libraires, Débitants de tabac*, BILLETS à 25 c. de ces trois Grandes loteries autorisées en France. Capital (ensemble) **2,375,000** Francs.

(Tous lots immédiatement payés en espèces.)

LOTÉRIE DES ENFANTS PAUVRES (1,500,000 fr.)  
603 Lots. — Gros lot 150,000 fr. pour 25 c.

LOTÉRIE DES ANDELYS (750,000 francs.)

310 lots. — Gros lot 100,000 fr. pour 25 c.

LOTÉRIE MUNICIPALE DE SAINT-CLOUD.

Garanties complètes: tirages publics (Hôtel de Ville) sous la surveillance de l'Autorité.

Si à Monaco on ne trouve pas de billets, adresser immédiatement (en mandat de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris, 5 francs pour recevoir par retour du courrier 20 billets assortis de ces trois Grandes Loteries.

De toutes les liqueurs, celle qui nous paraît satisfaire le mieux aux exigences des palais les plus gourmets, des estomacs les plus paresseux, est incontestablement la *Liqueur des Moines Bénédictins de l'abbaye de Fécamp*.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.**

Arrivées du 12 au 18 Novembre 1864

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| VOLTRI. b. Sincère, c. Fabiano,      | m. d.   |
| NICE. b. v. Bull-Dog, c. Flury,      | en lest |
| VINTIMILLE. b. Solferino, c. Sibono, | m. d.   |
| NICE. b. Belle Brise, c. Verrando,   | vin     |
| ID. b. Mont de piété, c. Ballestra,  | m. d.   |
| VINTIMILLE. b. St-Jean, c. Sibono,   | en lest |
| CANNES. b. Rose Emilie, c. Dozol,    | m. d.   |
| MENTON. b. Conception, c. Palmaro,   | id.     |
| NICE. b. Napoléon III, c. Donnat,    | id.     |
| NICE. b. v. Bull-Dog, c. Flury,      | en lest |
| ID. b. v. Palmaria, c. Imbert,       | id.     |
| ID. b. Solferino, c. Sibono,         | m. d.   |
| ID. b. St-Joseph, c. Palmaro,        | id.     |
| ID. b. v. Bull-Dog, c. Flury,        | id.     |
| ID. b. v. Palmaria, c. Imbert,       | id.     |
| ID. b. v. Bull-Dog, c. Flury,        | m. d.   |
| ID. b. v. Palmaria, c. Imbert,       | id.     |

Départs du 12 au 18 Novembre 1864.

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| MENTON. b. Sincère, c. c. Fabiano,   | m. d.   |
| NICE. b. v. Bull-Dog, c. Flury,      | en lest |
| ID. b. Solferino, c. Sibono,         | id.     |
| MENTON. b. Belle brise, c. Verrando, | vin     |
| ID. b. Mont de piété, c. Ballestra,  | en lest |
| NICE. b. St-Jean, c. Sibono,         | id.     |
| CANNES. b. Rose Emilie, c. Dozol,    | id.     |
| NICE. b. Conception, c. Palmaro,     | m. d.   |
| MENTON. b. Napoléon III, c. Donnat,  | id.     |
| NICE. b. v. Bull-Dog, c. Flury,      | en lest |
| ID. b. v. Palmaria, c. Imbert,       | en lest |
| VINTIMILLE. b. Solferino, c. Sibono, | m. d.   |
| MENTON. b. St-Joseph, c. Palmaro,    | id.     |
| NICE. b. v. Bull-Dog, c. Flury,      | id.     |
| ID. b. v. Palmaria, c. Imbert,       | id.     |
| ID. b. v. Bull-Dog, c. Flury,        | id.     |
| ID. b. v. Palmaria, c. Imbert,       | id.     |

**Bulletin Météorologique du 13 au 19 Novembre.**

| DATES   | THERMOMÈTRE CENTIGRADE |      |          | ÉTAT ATMOSPHERIQUE | VENTS |
|---------|------------------------|------|----------|--------------------|-------|
|         | 8 HEURES               | MIDI | 2 HEURES |                    |       |
| 13 9bre | 14                     | 15   | 15       | beau               | nul.  |
| 14      | 13                     | 14   | 15       | pluie              | vent. |
| 15      | 13                     | 13   | 14       | beau               | id.   |
| 16      | 13                     | 14   | 14       | id.                | id.   |
| 17      | 13                     | 15   | 16       | id.                | nul.  |
| 18      | 13                     | 15   | 15       | pluie              | id.   |
| 19      | 13                     | 15   | 16       | beau               | id.   |

**PLUS DE CHEVEUX BLANCS**

MELANOGENE

De DICQUEMARE AINÉ, de ROUEN.

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette Teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Prix : 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 207, rue St-Honoré.

**LIQUEUR DES MOINES BÉNÉDICTINS**

**DE L'ABBAYE DE FÉCAMP**



Cette Liqueur n'a pas varié depuis 1510. Les anciens moyens employés à sa fabrication sont même religieusement conservés.

Sa partie active est presque exclusivement composée de plantes croissant dans les falaises de la Normandie, récoltées et infusées au moment de la sève et de la floraison.

Ces herbacées, par leur voisinage de la mer, encore toutes saturées de brôme d'iode et de chlorure de sodium, développent et conservent dans les liquides spiritueux et sucrés leurs principes vivifiants et salutaires.

L'industrie moderne emploie généralement, dans la fabrication des liqueurs, des esprits de betteraves, de grains, de pommes de terre plus ou moins bien réctifiés, dont l'effet peut être nuisible ;

La LIQUEUR DES BÉNÉDICTINS DE L'ABBAYE DE FÉCAMP est au contraire favorable à la santé puisque sa base spiritueuse est uniquement composée des eaux-de-vie de Cognac des premiers crus.

On peut ainsi résumer ses qualités :

- « Netteté de goût, onctuosité franche et bien fondue ;
- » Bouquet délicieux s'améliorant en vieillissant ;
- » Nul aussi n'a jamais contesté, depuis plusieurs siècles, ses vertus anti-apoplétiques, apéritives, digestives et anti-spasmodiques lorsqu'elle est étendue d'eau. »

Enfin, c'est une bienfaisante et agréable liqueur dont l'usage journalier et modéré ne peut que faciliter toutes les fonctions de l'organisme.

NOTA. — Les envois se font par caisses de 6, 12 et 24 bouteilles. — Chaque bouteille porte l'empreinte des cachets ci-dessus.

L'AGENCE GÉNÉRALE A PARIS SE TROUVE : 19, RUE VIVIENNE.

L'Entrepôt Général, chez M. LEGRAND Aîné, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Cette liqueur se trouve en France et à l'Étranger dans tous les cafés, chez les négociants en vins et spiritueux, confiseurs, épiciers, marchands de comestibles, etc.

**CORRESPONDANCE**

**ENTRE NICE ET MONACO**

Durée de la traversée :

1 heure.

**SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR.**

SAISON D'HIVER

1864-65.

**DÉPARTS DE NICE.**

1<sup>er</sup> départ 11 h. du matin (Bull-Dog)  
2<sup>me</sup> id. 1 h. du soir (Palmaria)  
3<sup>me</sup> id. 4 h. » (Bull-Dog)  
4<sup>me</sup> id. 6 h. » (Palmaria)

**DÉPARTS DE MONACO.**

1<sup>er</sup> départ 9 h. du matin (Palmaria)  
2<sup>me</sup> id. 1 h. du soir (Bull-Dog)  
3<sup>me</sup> id. 3 h. » (Palmaria)  
4<sup>me</sup> id. 10 h. 1/2 (Bull-Dog)

PRIX DE LA TRAVERSEE (EMBARQUEMENT ET DÉBARQUEMENT COMPRIS)

Sur le BULL-DOG 2 fr. — Sur la PALMARIA 1 fr. 50 cent.

Les Billets de passage sont délivrés au bureau de l'Agence situé sur le port.

Des Omnibus spéciaux partant du quai du Pont-Neuf, à côté du Café de l'Univers sont affectés à desservir chaque départ et chaque arrivée des bateaux.

**SERVICE EN VOITURES**

DÉPART CHAQUE JOUR :

- DE NICE, à 10 heures du matin.
- DE MONACO, à 8 id.

Le bureau des voitures est situé quai du Pont-Neuf, à côté du Café de l'Univers.

**CORRESPONDANCE ENTRE MONACO & MENTON**

DÉPART CHAQUE JOUR

DE MONACO à 8 heures du matin.

EN VOITURE :

DE MENTON à 11 id.

Prix de la place : 2 Francs. — Bureau à Menton aux Messageries Impériales.